

TABLEAU SYNOPTIQUE

Expulsions des ressortissants ouest-africains au sein du continent africain (1954-1995)

SYLVIE BREDELOUP

ORSTOM – Dakar

Strangers in most African societies appear to face an uncertain future, a future as precarious as that of the fragile national governments which act as their hosts
W.A.Shack, E.P.Skinner in Strangers in African Societies, 1979.

La migration africaine est avant tout une migration de contrainte. Première terre des réfugiés de par le monde, l'Afrique accueille pour l'essentiel des réfugiés africains qui désertent leur pays mais demeurent sur le continent. Au-delà des personnes qui fuient leur pays à cause de la guerre, de la famine, de la sécheresse, nombreuses aussi sont celles qui le quittent espérant trouver ailleurs des meilleures conditions de vie, de travail. Or, le pays de cocagne n'est pas toujours une terre d'accueil pour l'immense majorité qui ne bénéficie pas de contrat de travail. Les difficultés économiques croissantes poussent l'hostilité des États jusqu'à l'expulsion des étrangers, boucs émissaires de choix.

Expulsés de leur propre pays, les nationaux prennent le statut de réfugié. Expulsés de leur pays de résidence, les immigrés ont droit au statut de réfugié seulement si leur pays d'origine refuse de les accueillir.

Réfugié politique, réfugié économique : le même registre lexical est utilisé pour désigner ces deux catégories d'exilés, montrant bien les limites d'une telle division. C'est ainsi que la notion de "rapatriement volontaire", qui s'appliquait jusqu'alors aux réfugiés politiques pour désigner l'action du HCR à renvoyer individuellement ou collectivement les réfugiés dans leur pays d'origine, une fois la sécurité rétablie, s'est étendue aux immigrés économiques. Rencontrant des conditions de vie déplorables dans le pays d'accueil, ces derniers demandent à leur gouvernement de financer un retour collectif au pays, anticipant parfois sur une expulsion.

Bien que la distinction entre réfugié et expulsé ne soit pas des plus pertinentes, nous souhaitons apporter un premier éclairage sur ces populations ouest-africaines expulsées au sein du continent africain qui, moins souvent que les réfugiés, bénéficient d'une audience, d'un soutien institutionnel. A l'aube des Indépendances, l'indésirable c'est d'abord

l'aventurier lancé dans la course aux diamants à travers le continent. Le bouc émissaire c'est aussi l'intermédiaire, celui sur lequel s'est appuyé l'Européen dans la mise en valeur des colonies (Dahoméens, Libano-syriens, Indo-pakistanaï). Plus tard, les expulsions sont présentées par des jeunes États comme des "régularisations". En réglementant le séjour des étrangers, le Ghana, le Nigeria puis le Gabon – pays-phares à des périodes différentes – justifient le départ de millions de personnes de leur territoire. Au cours de la dernière décennie, ces refoulements se sont généralisés en Afrique montrant combien les conventions de libre circulation (UDEAC, CEDEAO, CEPGL) ne sont que de déclarations d'intention pour les États signataires. Lutte contre l'immigration clandestine, contre le trafic illicite sont les arguments le plus souvent invoqués par les États africains pour justifier ces pratiques de choc quand ils n'accusent pas l'étranger d'ingérence politique, de prosélytisme religieux, de corruption ou de banditisme. Les différends de tous ordres qui opposent son pays d'origine à son pays de résidence peuvent aussi conduire à l'expulsion de l'immigré. Enfin, si l'expulsé peut prétendre dans certaines conditions au statut de réfugié, le réfugié peut aussi être expulsé de l'État dans lequel il s'était exilé.

Loin d'être exhaustif, ce récapitulatif ne prend pas en compte notamment les personnes évacuées de leur pays de résidence quand ce dernier est secoué par une guerre civile. Il a été élaboré à partir de l'examen d'archives, d'articles, ouvrages scientifiques et sur la base d'une revue de presse⁽¹⁾. Bien entendu, les chiffres cités ont une fiabilité très limitée en raison de l'impossibilité de recenser des clandestins expulsés. Ils ne sont là que pour indiquer un ordre de grandeur.

1954 - Ghana

Expulsions de Nigerians (*Peil, 1971*).

1956 - Sierra Leone

Appel volontaire lancé par les autorités britanniques aux 200 000 ressortissants de l'AOF (Haute-Guinée, Soudan, Côte-d'Ivoire, Sénégal) ayant envahi les placers diamantifères de Sefadu et empiétant les concessions de la "Selection Trust". Plus de 50 000 prospecteurs quittent le pays. Entre le 10 novembre et le 7 décembre, 8 900 clandestins sont recensés aux postes frontières avec la Guinée et 3 900 sont rapatriés au Soudan français (*ANS*).

1957 - Guinée

Opérations bulldozers conduites par Sekou Touré dans les champs diamantifères de la région de Kérouane. Entre 15 000 et 30 000 diamineurs repartent en Sierra Leone ou gagnent la Côte-d'Ivoire voisine (*ANS*).

1958 - Côte-d'Ivoire

Accusés de s'être installés dans le sillage et sous la protection du colonisateur, 10 000 cadres dahoméens sont chassés de Côte-d'Ivoire un mois après le référendum de 1958 par un groupe conduit par des dissidents *Bete* (*Chal-lenor, 1979*).

1958 - Sierra Leone

Arrestation et expulsion de près de 2 000 étrangers sans permis de commercialisation du diamant (*Van der Laan, 1965*).

1961 - Ghana

En stimulant le nationalisme, en soutenant les partis nationaux en Gold Coast, les chefs *Mossi* ont dans le même temps compromis leurs chances d'y rester; ils ont été déportés vers leur pays, la Haute-Volta (*Skinner, 1965*).

1962 - Côte-d'Ivoire

Des Africains de l'Ouest sont chassés par milliers des gisements diamantifères du Nord-Ouest par les troupes françaises puis ivoiriennes entre 1957 et 1962. En 1962, Séguéla est le théâtre de la dernière grande évacuation (*Person, 1983*).

1962 - République Populaire du Congo

Les citoyens dahoméens, intermédiaires des Français dans le développement des colonies, sont jugés indésirables à Brazzaville (*Veil, 1971*).

1964 - Niger

Un incident frontalier sur l'île de Télé opposant les pêcheurs nigériens aux agriculteurs dahoméens conduit à l'expulsion de tous les citoyens dahoméens installés au Niger (*Sada, 1970*).

1964 - République Démocratique du Congo (Zaïre)

Premières expulsions de trafiquants ouest-africains du Kasai (*Dupriez, 1970*).

1966 - Guinée, Côte-d'Ivoire

Expulsion de pêcheurs ghanéens (*Peil, 1971*).

1967 - Cameroun

Les Nigerians sont conduits à quitter le pays au cours des luttes pour l'unification du Cameroun (*Johnson, 1970*).

1968 - Sierra Leone

Une centaine de pêcheurs ghanéens sont chassés des côtes sierra-léonaises (*Abumere, 1988*).

1968 - Libéria

Les ressortissants sierra-léonais et guinéens qui ne se sont pas fait enregistrer auprès des services de l'immigration sont emprisonnés et expulsés (*Presse*).

1969 - Ghana

Les mesures prises pour contrôler l'immigration ("Alien Compliance Order") combinées à une récession du marché du travail conduisent au départ massif de 500 à 1 million de personnes dont plus de 300 000 immigrés illégaux originaires du Nigeria (140 000), du Togo (plus de 100 000), de Haute-Volta, du Niger (*Addo, 1974; Mabogunje, 1978; Yeboah, 1986*).

1970 - République Populaire de Guinée

Expulsion de 400 étudiants ouest-africains soutenant la résistance guinéenne (*Presse*).

1971 - Sénégal

Suite à l'agression portugaise contre la Guinée (novembre 1970), le gouvernement guinéen demande aux autorités sénégalaises d'extrader 44 personnes impliquées selon lui dans le raid sur Conakry. Avançant des raisons juridiques et humanitaires, le gouvernement sénégalais refuse de les lui livrer; pourtant en février 1971, il expulse 36 ressortissants guinéens après avoir arrêté et accusé un Guinéen de vouloir liquider les "contumaces" réfugiés à Dakar (*Kane, 1994*). Si on s'en tient au J.O., 100 ressortissants guinéens ont été expulsés du Sénégal en 1971 (*Diop, 1979*).

1971 - République Démocratique du Congo (Zaïre)

Les autorités de Kinshasa accusent les étrangers implantés sur le territoire congolais de se livrer au trafic de diamants et d'avoir privé la RDC en 1970 de 26% de ses recettes budgétaires. En novembre, 7 000 ressortissants ouest-africains sont évacués dont 700 Sénégalais. La Guinée refuse de recevoir ses ressortissants expulsés; le Mali n'accepte que ses ressortissants, détenteurs de passeports. En avril 1972, une nouvelle fois mis en cause, les irréguliers ouest-africains sont envoyés dans les provinces de l'intérieur du pays pour cultiver la terre (*Presse*).

1976 - Guinée Équatoriale

Des milliers de Nigériens quittent la Guinée Équatoriale après avoir subi brimades et violences (*Presse*).

1977 - Congo

En août 1972, une ordonnance présidentielle instituait une carte d'identité spéciale pour les commerçants étrangers. En septembre 1977, accusés de se livrer à un commerce illicite et frauduleux, des milliers de ressortissants des États de l'Afrique de l'Ouest dont 2 900 Sénégalais sont emprisonnés avant d'être refoulés vers leur pays d'origine (*Presse*).

1978 - Gabon

Accusé d'avoir été impliqué dans le débarquement des mercenaires à Cotonou par le président M. Kérékou, au 15e sommet de l'OUA, le président O. Bongo lance des représailles. La communauté béninoise est jugée indésirable sur le territoire gabonais; en juillet, 8 à 10 000 *Popos* (Bénois du Gabon) sont chassés (*Presse*).

1982 - Sierra Leone

Opération de contrôle d'identité se soldant en décembre par l'arrestation de plus d'un millier d'immigrés clandestins à Freetown. Mesures d'expulsion prises à l'encontre de ressortissants guinéens. Touchant pour l'essentiel des Foulah (*peul*), ces mesures ont été considérées comme discriminatoires par le président guinéen S. Touré (*Presse*).

1983 - Nigeria

En janvier, le gouvernement de Lagos lance un ultimatum aux 2 à 3 millions d'étrangers en situation irrégulière, mesure dictée par la dégradation de l'économie nigérienne, consécutive à la baisse des exportations pétrolières et l'afflux massif des migrants au lendemain de la ratification du protocole de la CDEAO. Les étrangers – pour l'essentiel membres de la CDEAO – ont 14 jours pour se mettre en règle ou quitter le pays (*Quit Order*). Les Ghanéens, Nigériens et Tchadiens sont les plus touchés par cette mesure qui provoque le départ de 1,5 millions de ressortissants africains (*Afolayan, 1986; Orubuloye, 1988; Abumere, 1988*).

En décembre, le Nigeria ferme ses frontières terrestres pour éviter le retour massif des expulsés.

Les Ghanéens, Nigériens et Tchadiens sont les plus touchés par cette mesure qui provoque le départ de 1,5 millions de ressortissants africains (*Afolayan, 1986; Orubuloye, 1988; Abumere, 1988*).

En décembre, le Nigeria ferme ses frontières terrestres pour éviter le retour massif des expulsés.

1984 - Lybie

Outre les 20 000 Tunisiens, 350 travailleurs clandestins nigériens ainsi que des Maliens et Voltaïques doivent prendre le chemin de l'exode (*Presse*).

1984 - Nigeria

Dans sa croisade contre le fanatisme religieux (secte *Maitatsine*), le Nigeria expulse 600 immigrés illégaux (Bénois, Togolais et Ghanéens). La même année, un millier de Ghanéens clandestins sont aussi refoulés (*Presse*).

1984 - Zambie

Une vague d'exactions, première d'une longue série, touche 500 Zaïrois et 600 Ouest-Africains exerçant pour la plupart le trafic illicite d'émeraudes. 300 Sénégalais sont emprisonnés puis refoulés l'année suivante (*Presse*). En septembre 1987, 11 trafiquants de diamants sont ramenés au pays par le président A. Diouf, parti à Lusaka, au sommet des chefs d'États Africains (*Presse*).

1985 - Côte-d'Ivoire

10 000 Ghanéens sont chassés sous la pression populaire déclenchée lors d'un match de football mal arbitré (*Presse*). Le même événement occasionné par les mêmes causes s'est reproduit en 1994.

1985 - Niger

Le gouvernement de Niamey refoule vers leur pays une centaine de *Touareg* maliens avançant des raisons sécuritaires (*Presse*).

1985 - Guinée Équatoriale

En mai, 300 Ghanéens sont chassés de Guinée Équatoriale (*Presse*).

1985 - Nigeria

Un deuxième ultimatum lancé aux clandestins en avril conduit à l'exode 700 000 ressortissants ouest-africains dont 300 000 Ghanéens et 100 000 Nigériens (*Abumere, 1988*).

1985 - Ghana

En juin, le Ghana renvoie 6 000 ressortissants ouest-africains (*Presse*).

1986 - Algérie

En mai, des milliers de "sans papiers" (Nigériens et Maliens), qui avaient fuit la sécheresse et trouvé refuge dans l'extrême sud-algérien, sont reconduits à la frontière (*Presse*).

1987 - Nigeria

14 016 immigrants illégaux sont expulsés. En 1986 et en 1989, d'autres rapatriements ont lieu (*Presse*).

1989 - Sénégal - Mauritanie

Des querelles entre éleveurs et paysans à la frontière pour l'usage de la même terre dégénèrent en affrontements raciaux. Les gouvernements des deux pays décident l'expulsion des ressortissants de l'autre; 360 000 personnes sont déplacées : 240 000 Mauritanais sont rapatriés du Sénégal; 80 000 Sénégalais et 40 000 déportés mauritaniens sont chassés de Mauritanie (*Presse, données DSE*).

1991 - Gambie

Suite à une attaque à main armée orchestrée par des étrangers, les autorités organisent des rafles pour lutter contre l'insécurité. En octobre, 980 ressortissants d'États ouest-africains, principalement des Guinéens et des Sierra-

Léonais sont ainsi refoulés jusqu'à la frontière sous prétexte de nuire à la sécurité de l'État (*Presse*).

1991 - Gabon

Depuis 1985, le Gabon a pris des mesures dans le domaine de la douane, du commerce et de l'immigration. En juillet 1988, 500 clandestins avaient été expulsés. En 1990, le pays traverse une crise politique : de violentes émeutes anti-gouvernementales provoquent le départ de nombreux Européens. En 1991, outre les Equato-Guinéens, c'est au tour des Nigériens (10 000) et des Maliens de quitter sous contrainte le pays (*Presse*).

1991 - Guinée

Le gouvernement guinéen a demandé au HCR d'évacuer quelques mille réfugiés libériens hors de Conakry (*Presse*).

1991 - Libye

Un millier de Ghanéens sont rejetés hors des frontières libyennes. L'année suivante, c'est autour de plus de 3 000 ressortissants nigériens d'être rapatriés d'autorité (*Presse*).

1992 - Algérie

L'Algérie intensifie sa lutte contre l'immigration clandestine engagée en 1986, poursuivie en 1991 (1 178 expulsés). 502 Maliens et Nigériens – migrants saisonniers – sont refoulés au-delà de Tamanrasset (*Presse*).

1992 - Afrique du Sud

82 575 immigrés illégaux en provenance pour l'essentiel des pays voisins (Mozambique, Zimbabwe, Zaïre) sont expulsés (*Presse*).

1992 - Zambie

Vaste *Clean Up* (nettoyage) organisé par F. Chiluba, accusant les étrangers de vols économiques, de corruption et de situation illégale. 596 ressortissants sénégalais et maliens (142) sont raflés, emprisonnés puis rapatriés sur Dakar (*Presse*).

1993 - Afrique du Sud

Refoulement de 96 600 Africains dont 80 926 Mozambicains (*Presse*).

1993 - Côte-d'Ivoire

Entre 2 000 et 3 000 ressortissants ghanéens fuient les exactions commises – une nouvelle fois – à l'issue d'une rencontre sportive ayant opposé, dans la ville de Kumassi, la Côte-d'Ivoire au Ghana. 150 Ivoiriens rentrent du Ghana (*Presse*).

1993 - Gambie

En novembre, des rafles d'étrangers débouchent sur l'expulsion de 55 Guinéens et de 60 Sénégalais ne disposant pas de "Alien's certificate" (carte de séjour instituée depuis 1973) (*Presse*).

1993 - Gabon

6 146 "sans papiers" dont 6 025 ressortissants des États

de l'Afrique de l'Ouest (2 614 Maliens, 1 276 Sénégalais, 1 118 Bénéinois) sont rapatriés (*Presse*).

1994 - Gabon

Entre janvier et février, 721 Africains (707 Ouest-Africains) en situation irrégulière quittent le pays sous contrainte. Parmi eux, 300 Nigériens, 156 Maliens, 81 Sénégalais (*Presse*).

1994 - Afrique du Sud

Confronté à des problèmes de chômage et percevant la présence étrangère croissante (2 millions) comme une menace pour le pays à peine sorti du régime d'apartheid, le gouvernement de Prétoria durcit et intensifie ses contrôles. Emprisonnés, plus de 90 000 ressortissants africains (70 000 Mozambicains, 10 000 Zimbabwéens, Zaïrois) et ouest-africains (10 000 Nigériens) sont évacués vers la frontière. Entre août et novembre, 104 Sénégalais ont été rapatriés par leur gouvernement (*Presse*).

1994 - Cameroun

Victime de la récession économique, 230 Sénégalais demandent leur "rapatriement volontaire" et l'obtiennent de leur gouvernement sénégalais le 22 septembre (*Presse*).

1995 - Gabon

En janvier, le gouvernement gabonais demande aux immigrés clandestins de régulariser leur situation. Avant même l'expiration de l'ultimatum, plus de 55 000 étrangers avaient quitté le Gabon (*Presse*).

NOTE

1 Revue de la presse sénégalaise depuis 1970; depuis 1991, revue de l'équipe "Migrations Internationales ouest-africaines" de l'ORSTOM-Dakar.

SOURCES

- Archives Nationales du Sénégal série G, 21 G 186 (174).
- Données de la direction des Sénégalais de l'extérieur.
- Données du ministère de la Défense, de la Sécurité et de l'Immigration gabonaise.

ABUMERE S.I., 1988, "Changing Patterns of Population Movements and Economic Development in The ECOWAS Region", Dakar, *IUSSP African Population Conference* : 411-414.

ADDO N.O., 1974, "L'immigration de travailleurs africains au Ghana", *Revue internationale du travail*, Vol. 109.

ADEPOJU A., 1984, "Illegals and Expulsion in Africa : The Nigerian Experience", *International Migration Review*, 18 (3) : 426-436.

ADEPOJU A., 1986, "Expulsion of Illegals from Nigeria : Round Two", *Migration World Magazine*, 14 (5) : 21-24.

AFOLOYAN A.A., 1988, "Immigration and Expulsion of ECOWAS Aliens in Nigeria", *International Migration Review*, 22 (1) : 4-27.

CHALLENGER H.S., 1979, "Strangers as colonial intermediaries : The Dahomeyans in Francophone Africa" : 67-83 in SHACK A. & SKINNER

E.P. (dir.), *Strangers in African Societies*, London, University of California Press.

DIOP M.C., 1979, *Analyse de la population expulsée du Sénégal de 1948 à 1978*, Dakar : 72 p, multigr.

DUPRIEZ P., 1970, *Contrôle des changes et structures économiques, Congo : 1960-67*. Paris, Mouton.

JOHNSON W., 1970, *The Cameroon Federation : Political Integration in a Fragmentary Society*, Princeton, Princeton University Press : 367 p.

KANE M., 1994, "Le Sénégal et la Guinée (1958-1978)", (: 164-188), in DIOP M.C. (dir.), *Le Sénégal et ses voisins*, Dakar, Sociétés-Espaces-Temps : 326 p.

ORUBULOYE I., 1988, "Recent Immigration of West Africans Citizens into Nigeria", *IUSSP African Population Conference*, Dakar : 41-57.

MABOGUNJE A.L., 1978, "Research Priorities for Population Redistribution Polices in Africa South of the Sahara", Nigeria, Univ. Ibadan.

PEIL M., 1971, "The Expulsion of West African Aliens", *Journal of Modern African Studies*, 9 (2) : 205-229.

PERSON Y., 1983, "La crise de l'exploitation du diamant dans la région de Séguéla", (411-422). In *Entreprises et entrepreneurs en Afrique*, Paris, Harmattan, tome I.

SADA P.O., 1970, "Politics and Migration : a study of some aspects of economic development problems in West Africa", paper presented in the *West African Regional Conference of Commonwealth Geographers*, Univ. Ghana : 11 p.

SKINNER E.P., 1965, "Strangers in West African Societies", *Africa*, 22 : 307-320.

VAN DER LAAN H.L., 1965, *Sierra Leone Diamonds : An Economic Study covering the years 1952-1961*, Oxford, Oxford University Press.

YEBOAH Y.F., 1986, *Migrant workers in West Africa, with special reference to Nigeria and Ghana*, Genève, BIT.

Bredeloup Sylvie. (1995)

Tableau synoptique : expulsions des ressortissants ouest-africains au sein du continent africain (1954-1995)

In : Bredeloup Sylvie (ed.). Dynamiques migratoires et recompositions sociales en Afrique de l'Ouest

Mondes en Développement, 23 (91), 117-121

ISBN 2-87081-050-4